

# **COMMUNE DE MOSNAC : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Compte-rendu de la séance du lundi 05 novembre 2018 à 20 h 30.**

**Présents** : Guy DEWEVRE, Daniel MERCERON, Liliane BOETTI, Jacqueline CHARLET, Hervé ROBERT, Michel BRILLET, Eric MONTIGAUD.

**Excusés** : Serge PUAUD, Virginie PAILLETTE.

**Absent** : Frédéric PERROTIN.

Serge PUAUD a donné pouvoir à Guy DEWEVRE.

## **ORDRE DU JOUR**

→ Signature des bordereaux de présence.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2018 :**

**Le CR du 11 septembre est adopté à l'unanimité.**

### **2. Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie à Grand Cognac:**

Dans la continuité de ce qui était réalisé sur l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf pour les travaux de voirie, Grand Cognac envisage de reprendre la même procédure, si une majorité de communes le décide, en l'occurrence la maîtrise d'ouvrage est déléguée par chaque commune à Grand Cognac, la réalisation d'un appel d'offres et d'un marché commun travaux pour toutes les communes de l'agglo. La maîtrise d'œuvre pourrait être confiée à Grand Cognac dans des conditions qui restent à définir.

En tout état de cause la commune de Mosnac décide de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à Grand Cognac.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **3. Espace communal, avenant au lot n° 7, cloisons sèches :**

Suite au changement de classement sécurité de la salle communale, imposée par le SDIS, il est nécessaire de réaliser un sas coupe-feu dans le local rangement. Ceci entraîne une plus-value de 2823€ au marché confié à l'entreprise Martaud. Une délibération est nécessaire pour valider cet avenant dont le montant est supérieur aux 10% autorisés dans les marchés publics.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Par ailleurs, le conseil demande que le remplacement de la porte des toilettes handicapés qui devait rester telle quelle dans le projet initial soit envisagé. G. DEWEVRE demandera un devis à l'entreprise TROISEL chargée des menuiseries extérieures.

### **4. Avancement d'échelon de l'agent technique de l'école :**

Suite au changement d'échelon de l'agent technique de l'école, il est nécessaire de prendre une délibération pour officialiser et valider ce changement de grade.

## **Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **5. Hangar Communal : .**

Lors du conseil municipal du 11 septembre, G. DEWEVRE avait été mandaté pour demander à la commune de St Simeux si cette dernière pouvait être intéressée par la construction et la mutualisation d'un hangar projeté par la commune de Mosnac.

Après une rencontre avec P. BERTON le 21 septembre, un courrier officiel a été adressé à St Simeux en ce sens.

Lors de sa réponse du 17 octobre, P. BERTON demande que l'on vienne lui présenter notre projet mais demande également que l'on examine les possibilités de mutualisation du personnel technique et du matériel.

Après débat, il semble que le bâtiment ne pose pas de problème, il suffit simplement de chiffrer les surfaces demandées par chaque commune pour entreposer leur matériel et d'y incorporer en sus, la surface nécessaire au bus scolaire du SIVOS, et éventuellement de réserver une surface pour les Associations.

En ce qui concerne le personnel, il apparaît plus difficile de cadrer avec précision les temps alloués aux cantonniers pour des tâches qui restent à définir ?

Enfin pour le matériel, les petits besoins pourraient être acquis en commun, (broyeur d'accotement par ex.), le remplacement d'un matériel important pourrait être examiné s'il devait être remplacé par une commune ?

Cependant, avant toute chose, H. ROBERT et d'autres conseillers pensent qu'il faut examiner dans quel cadre juridique précis, cette mutualisation peut être faite.

G. DEWEVRE se rapprochera du Trésorier de Jarnac ou du Service Juridique de Grand Cognac et même éventuellement de la Sous-préfecture pour évoquer ce problème.

Ce n'est qu'ensuite que nous irons présenter notre projet à la mairie de St Simeux.

### **6. Cérémonie du 11 novembre:**

L'exposition est en place dans la salle du conseil et peut être visitée à partir de ce jour.

L. BOETTI et J. CHARLET se chargent de l'organisation de l'intendance accompagnant la manifestation (fleurs, apéritif, repas etc...)

L'exposition étant ouverte le samedi 10 novembre, une permanence est organisée pour être présent lors des visites :

De 10h à midi : E. MONTIGAUD

De 14h à 16h : H. ROBERT

De 16h à 18h : G. DEWEVRE

CLOTURE DE SÉANCE A 22h